



ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 juin, à 9 heures 30,

Les membres la Compagnie se sont réunis en assemblée générale au Lieudit La Chevillonnière, 85480 SAINT HILAIRE LE VOUHIS, sur convocation de son président, François-Xavier ANDRAULT,

- Rapport d'activité du conseil d'administration, par le Président,
- Rapport financier du conseil d'administration, par le Trésorier,
- Approbation des comptes annuels clos le 31.12.2021, affectation du résultat,
- Renouvellement et élection d'un tiers des membres du conseil d'administration,
- Accueil des nouveaux membres,
- Questions diverses.

Une feuille de présence a été établie et se trouve annexée au présent procès-verbal.

1. Rapport d'activité du conseil d'administration, par le Président

Notre Compagnie comprenait 198 membres au 31 décembre 2021, 159 hommes, 37 femmes et 2 personnes morales. Elle en comprenait 190 l'année dernière.

Les 198 membres se répartissent géographiquement de la façon suivante dans les départements du ressort de la cour d'appel :

Charente-Maritime :	80 membres, contre	81 membres sur l'année précédente
Vienne :	50 membres, contre	51 membres sur l'année précédente
Vendée :	44 membres, contre	38 membres sur l'année précédente
Deux-Sèvres :	24 membres, contre	20 membres sur l'année précédente



Par branche de la nomenclature, la répartition est celle-ci :

A - Agriculture	13 membres, contre	12 membres sur l'année précédente
B - Art, communication, média	3 membres, contre	3 membres sur l'année précédente
C - Bâtiment, travaux publics, gestion immobilière	105 membres, contre	101 membres sur l'année précédente
D - Economie et finance	10 membres, contre	8 membres sur l'année précédente
E - Industrie	29 membres, contre	26 membres sur l'année précédente
F - Santé	19 membres, contre	19 membres sur l'année précédente
G - Médecine légale, criminalistique, santé	5 membres, contre	5 membres sur l'année précédente
H - Interprétariat, traduction	14 membres, contre	16 membres sur l'année précédente

Grâce à ses membres, la Compagnie de Poitiers reste représentative :

la liste des experts près la cour d'appel de Poitiers comprend environ 450 inscrits, dont environ 170 en traduction et interprétariat.

Une particularité de la compagnie, que l'on ne rencontre pas nécessairement dans d'autres compagnies membres du CNCEJ, et que nos statuts (adoptés lors de l'assemblée générale mixte du 25 avril 2019) ont conservé, est de comprendre plusieurs catégories de membres :

- Les **Membres actifs** doivent être **inscrits** sur la liste par la cour d'appel. Ils sont au nombre de **174** ; ils étaient 168 sur 2020.

- Les **Membres correspondants** sont d'**anciens Membres actifs**, inscrits comme tels pendant plus de 10 ans ne figurant plus sur la liste de la Cour d'Appel en raison de leur âge, et qui souhaitent rester en relation avec la Compagnie. Ils peuvent être **commis hors liste par les tribunaux**. Ils sont au nombre de **6** ; ils étaient 7 sur 2020.

- Les **Membres honoraires** sont d'anciens experts de justice, et qui, bien que non désignés par les juridictions, souhaitent rester en relation avec la Compagnie, et le cas échéant l'animer. N'ayant **plus d'activité expertale**, ils ne sont en conséquence plus assurés à ce titre.

Ils sont au nombre de **5** ; ils étaient 2 en 2020, parmi lesquels figure Jean FRENE, un des membres du Conseil d'administration.

- Les **Membres associés** sont des praticiens **non-inscrits** qui ont cependant une pratique courante ou occasionnelle de l'expertise judiciaire et ont suivi les actions de formation de la Compagnie. Ils sont au nombre de **12** ; ils étaient 13 sur 2020.

Nos nouveaux statuts ont ajouté une cinquième catégorie, les **Membres d'honneur**, anciens Membres actifs ou honoraires nommés dans cette catégorie par le Conseil d'Administration en raison des services particuliers qu'ils ont rendus au sein de l'Association. Dispensés de toute cotisation, ils ont voix consultative. Nous en avons un en la personne de mon prédécesseur, Pierre-Antoine Régnié.



L'activité de la Compagnie.

Cette activité, c'est :

- Une **assistance** qui reste **importante** en volume et sur la nature des questions traitées :
 - o **Assistance importante en terme quantitatif**, tant elle nécessite du temps à y consacrer ; les questions sont le plus souvent traitées téléphoniquement, mais aussi par voie de courrier électronique. Ces dernières sont au demeurant de plus en plus nombreuses émanant notamment, et plus particulièrement de nouveaux inscrits ; Sybille Jaegers m'assiste dans ces tâches.
 - o **Assistance importante en terme qualitatif, tant les questions à traiter sont diverses** : difficultés liées à des questions d'**interprétation de textes** ou d'**application des règles de déontologie, de responsabilité, de contestations d'honoraires, des différends entre confrères**, difficultés rencontrées avec les parties ou les avocats. On observe que beaucoup de différends entre confrères concernent des experts de parties au sens de l'article 161 du CPC face à des experts commis par les juridictions. Il faut rappeler que tout membre de la compagnie se doit de respecter les règles de déontologie édictées par le CNCEJ.

- **L'assistance aux instances du CNCEJ**, dont la compagnie est adhérente

Le 27 mars 2019, était élue à la présidence du Conseil National Annie VERRIER, succédant à Robert GIRAUD ; le 31 mars 2021, à l'issue d'un mandat bisannuel, elle a été réélue pour deux ans.

Cette même assemblée générale du 31 mars 2021 m'a fait l'honneur de me renouveler dans mon mandat d'administrateur. Je reste ainsi, à la demande d'Annie VERRIER, trésorier du CNCEJ.

Plusieurs sujets ont plus particulièrement fait l'objet de travaux au sein du CNCEJ, dont :

- L'édition régulière de **publications**, dont les dernières en date est le vade-mecum de l'expert de justice dans son édition 2020, parue le 28 janvier 2021.
- L'édition de la **Lettre du CNCEJ** : Cette lettre reste sous un format « papier » ; 3 numéros parus en 2021 envoyée à tous les experts, portant sur des informations générales et vous donnant des nouvelles des travaux des diverses commissions de travail.
- L'organisation et la tenue du Xième **colloque CNB-CNCEJ** le 12 mars 2021 sur le thème « L'imprévisible en expertise ? », la crise sanitaire ayant obligé le Conseil National à reporter cette manifestation initialement prévue en 2020. La XIème édition de ce colloque a eu lieu le 6 mai dernier. Elle portait sur le thème « La preuve à l'épreuve des secrets », dont la synthèse a été faite avec le brio qu'on lui connaît par Patrick de Fontbressin.



- L'organisation du **congrès national des experts de justice à Montpellier**, qui devait également se tenir en 2020 et qui a finalement été reprogrammé aux 7 et 8 octobre 2022. Il portera sur le thème : « l'expert du futur : un robot ? »
- La **revisite de la nomenclature issue des arrêtés du 10 juin 2005 et 12 mai 2006**. Nous sommes les seuls en Europe à avoir une nomenclature. La révision doit consister à créer non pas de nouvelles rubriques (par exemple l'ostéopathie ou encore l'oncologie), comme cela avait été envisagé initialement, mais soit à créer de nouvelles spécialités, soit à créer des sous-spécialités, ou spécialités fines (voitures anciennes, par exemple, ou encore la comptabilité des sociétés d'assurance), qui ne figurent pas dans la nomenclature officielle) actuelle. Ce qui a été proposé, c'est la réécriture et la renumérotation de certaines spécialités, ou encore que les spécialités fines figurent non pas sur une nomenclature remaniée, mais seulement dans l'annuaire national, à titre indicatif qui comporte désormais un champ spécifiquement ouvert à cet effet, qui permettrait à une juridiction de désigner tel ou tel expert de façon plus pertinente par rapport à ses compétences effectives. A ce jour, rien n'est tranché par la Chancellerie.
- Le **lobbying auprès de la Chancellerie** :
 - o la **prescription de la responsabilité de l'expert** (article 2224 du code civil : Les actions personnelles ou mobilières se prescrivent par cinq ans à compter du jour où le titulaire d'un droit a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer » ; se pose ainsi la question du point de départ de la prescription ; il serait souhaitable que ce soit le dépôt du rapport)
 - o La **présence d'experts à une commission d'inscription** sur les listes des cours d'appel judiciaire (qui serait à créer puisque les textes ne la prévoient pas) comme cela existe en matière d'inscription sur les tableaux des cours administratives d'appel.
 - o L'obligation de suivre une **formation préalablement à l'inscription sur les listes** (c'est un critère retenu en matière de sélection des experts en vue de l'inscription sur un tableau de cour administrative d'appel.
- Le travail sur la réécriture des **recommandations sur les bons usages entre avocats et experts**, dont la précédente édition datait de 2005 ; ce travail a été finalisé ; la nouvelle version est en ligne sur le site du CNCEJ depuis peu de temps, puisque sa signature date du 6 mai 2022.
- La **signature d'une convention avec la Chancellerie pour l'utilisation de la plateforme PLEX** (plateforme sécurisée et publique, ou PPN, pour Plateforme Pénale Numérique) qui permet à tous les partenaires de la Justice externes à la sphère étatique de correspondre et surtout d'échanger des documents, même volumineux. Elle n'était pas encore ouverte en 2020 ; elle l'est en phase de test en 2021 aux experts inscrits sur les listes des Cours d'appel d'AMIENS, ORLÉANS et VERSAILLES, pour leurs relations avec les tribunaux judiciaires d'AMIENS, BLOIS et VERSAILLES. La convention a été signée le 25 mars 2022 ; elle est désormais opérationnelle. Si vous devez être amené à procéder à des expertises en matière pénale, un mail vous a été adressé pour vous transmettre vos identifiants et vous permettre de vous connecter sur la plateforme. La Chancellerie utilisera pour ce faire uniquement l'**annuaire** du CNCEJ ; c'est en effet un des objets de la convention entre cette dernière et le CNCEJ. Je ne peux donc que vous recommander de vous rendre sur le site du CNCEJ pour vous assurer que les données qui y figurent sont à jour. Ce sera au demeurant l'occasion de déclarer vos **spécialités fines** : rendez vous sur l'onglet « Espace membre » ; demandez ensuite en tant que de besoin la modification de votre fiche expert en cliquant sur le crayon rouge en haut à gauche de l'onglet de la fiche.



- Le **rapprochement avec les associations de médiation**, notamment l'Institut d'Expertise, d'Arbitrage et de Médiation (IEAM) qui organise des séances de formation sur plusieurs jours sur Paris ou en visio, et auxquelles il est possible de s'inscrire en se rendant sur le site du CNCEJ
- **L'assistance aux assemblées de la Revue Experts**

La Revue Experts, c'est une SARL dont la Compagnie est associée. A ce titre, elle participe aux assemblées générales.

En sont les co-gérants, comme l'année dernière Pierre SAUPIQUE (expert-comptable, président de la compagnie de Reims) et Alain MARTINEZ (expert-comptable, membre de la compagnie de Versailles). Le premier en est le rédacteur en chef, le second en est le directeur de publication.

Elle comprend un comité de rédaction dont un membre est bien connu de notre compagnie en la personne de Patrick DE FONTBRESSIN, et un comité scientifique, dont fait partie Olivier BODIN, membre de notre conseil d'administration depuis octobre 2020.

Cet organe de presse, comme beaucoup d'organes de presse, connaît depuis plusieurs exercices xdes difficultés financières dont nous nous sommes fait l'écho lors de précédentes assemblées. L'exercice 2021 est pour la première fois (légèrement) bénéficiaire depuis plusieurs années.

Les difficultés financières que rencontre la Revue sont notamment liées à l'atteinte du point mort en termes de nombre d'abonnés, estimé à 3000. Nous n'en sommes plus très loin. Il en manquait encore environ 300 à fin 2020. Le point mort du nombre d'abonnés a donc été.

Pour autant, la Revue n'est pas en état de cessation des paiements. Au demeurant, elle n'a pas recouru au Prêt Garanti par l'Etat (PGE) ; elle a en outre pris de nouvelles mesures, puisque tout en restant à la même adresse elle est parvenue à trouver un local de surface moindre, ce qui doit lui permettre de trouver l'équilibre d'exploitation.

Rappelons que si notre cotisation ne comprend plus le service de la Revue Experts, il est plus que recommandé de s'y abonner.

A titre optionnel, il vous est toujours possible de souscrire via la Compagnie, un abonnement numérique, à un tarif préférentiel de 100 € pour l'année 2022, avec la possibilité de souscrire à un abonnement « papier » en se rapprochant directement de la Revue, pour un complément de 30 €.

Pour votre information, lors du Conseil qui s'est tenu en décembre 2021, il a été décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, la Compagnie prendrait en charge, à hauteur de 50 €, la première année d'abonnement à la Revue Experts, des nouveaux experts qui participent à la formation expertale annuelle et qui demandent leur adhésion à la Compagnie la même année.



- **La diffusion d'informations :**

En **provenance de divers organismes** dont nous sommes la courroie de transmission :

- **CNCEJ**, lorsqu'il s'agit de nouveautés législatives ou réglementaires, ou encore de l'organisation de colloques ou de séminaires. Mes fonctions de trésorier me permettent d'accéder encore plus vite à cette information ;
- **Autres compagnies**, également dans le cadre de l'organisation de manifestations.
- **Juridictions ;**
- **Faculté de Droit de Poitiers ; Didier VEILLON**, doyen de la faculté de droit de Poitiers nous invite systématiquement, au même titre que la Chambre Régionale des Notaires, la Chambre des Huissiers, la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes, ou l'Ordre des Avocats à la cérémonie de la **Rentrée solennelle**, au cours de laquelle la Compagnie remet un prix à un étudiant, celui du meilleur étudiant en master 2 de carrières judiciaires.

La faculté de droit nous fait part des manifestations qu'elle organise et susceptible de nous intéresser ; nous en diffusons alors l'information. La crise sanitaire a cependant considérablement réduit le nombre de manifestations, notamment celles qui seraient en relation avec nos activités.

La diffusion d'informations se fait le plus souvent par des mails qui vous sont adressés ; mais je vous invite aussi à vous rendre sur le **site de la compagnie**, dont la maintenance et l'enrichissement est assurée par **Frédéric Rousseau**, vice-président Vienne de la Compagnie. Il a ainsi ouvert 2 nouvelles sous-rubriques récemment dans la rubrique « documentation » comportant :

- Une brève, qui a vocation à comporter un ou plusieurs articles d'intérêt général, évidemment en lien direct avec l'expertise de justice
- Une FAQ, comportant trois rubriques qui doivent apporter des réponses à des situations concrètes souvent rencontrées : des questions d'ordre général, des questions portant sur le portail CHORUS PRO, et des questions portant sur OPALEXE

- **L'organisation de formations :**

La plupart des formations de l'année 2021 ont été dispensées en visioconférence en raison de la crise de la COVID 19. La Compagnie a dû s'adapter aux restrictions sanitaires et a fait de son mieux pour que les formations aient lieu dans les meilleures conditions possibles.

Nous avons pu tout de même assurer les formations suivantes :

1. en visioconférence, la partie pratique de la formation sur la procédure à l'expertise judiciaire les demi-journées des 8, 15, 22 et 29 janvier 2021 animée par Henri DIEULANGARD, notre référent formation au sein de la Compagnie, Eric ROUAULT et moi-même,
2. en visioconférence, une formation spécifique réservée aux « interprètes et traducteurs » (formation qui a été annulée en 2020 et reportée en 2021), les matinées des 5 et 19 février 2021, animée par Madame Françoise DEMANGE, Monsieur Eric ROUAULT et moi-même, experts de justice



3. toujours en visioconférence, la formation sur les procédures expertales les demi-journées des 3, 4, 10 et 11 juin 2021, animée par des experts sur qui la Compagnie s'appuie de longue date pour les formations : Véronique VILLEMONTAIX, Michel FROISSARD, Daniel CLAVELLOUX, André MAHOU, Dominique FELDMANN, Henri DIEULANGARD, moi-même, mais également sur des experts plus récemment entrés au conseil d'administration : Isabelle LESIEUR, Olivier BODIN et Cyril TOUVRON.
4. une formation, en présentiel, sur la conduite d'une réunion d'expertise qui s'est tenue le 15 septembre 2021, animée par Monsieur Dominique ROUSSEAU, conseil en management, représentant la société ATTITUDE CONSULTANTS avec la collaboration de Monsieur Jean-James PERLADE, expert de justice
5. une formation, en présentiel, sur « l'utilisation de la plateforme OPALEXE », le 7 octobre 2021, animée par Messieurs Frédéric ROUSSEAU, André MAHOU, Christophe LIEBE et Gérard QUENOT. Gérard n'est pas membre du conseil d'administration ; mais il utilise beaucoup OPALEXE, et il a bien voulu nous faire partager son expérience au cours de cette formation qu'il a coanimée ; merci à lui.
6. en visioconférence, une formation spécifique réservée aux « interprètes et traducteurs », les matinées des 12 et 14 octobre 2021, animée par Françoise DEMANGE, Daniel CLAVELLOUX et moi-même, experts de justice

Prochaines formations de la compagnie :

23 septembre : la géotechnique au service de l'expertise

14 octobre : l'expertise pénale

Formation sur opalexé à prévoir

- **L'entretien des excellentes relations que la Compagnie a le plaisir d'avoir avec la cour d'appel et les juridictions en général, qu'elles relèvent de l'ordre judiciaire ou administratif**, même s'il est vrai que la Compagnie s'est sensiblement éloignée de l'expertise devant les juridictions administratives, depuis qu'il existe des compagnies d'experts auprès des cour administratives d'appel.

Ces excellentes relations se traduisent par

- o Une invitation aux **audiences solennelles** de rentrée, mais aussi aux audiences d'installation de nouveaux magistrats, même s'il est vrai que les premières se sont parfois tenues en comité restreints voire ont été annulées en ce début d'année 2022, compte tenu du contexte sanitaire.
 - En 2021, les changements intervenus sont les suivants :
 - Monsieur Eric CORBAUX, ancien Procureur de la République de Pontoise, d'où vient également Madame JOLY-COZ, a remplacé dans ses fonctions Madame Dominique MOYAL. Il avait exercé auparavant dans plusieurs tribunaux ultra-marins, et travaillé pendant quatre ans à la Chancellerie comme adjoint au directeur des services judiciaires au ministère de la Justice. Il a été installé le 24 septembre 2021 ; c'est une date qui n'a pas été choisie au hasard, car c'est le 24 septembre 2020, à Pontoise, que le ministre de la Justice était venu assister avec Madame JOLY-COZ et Monsieur CORBAUX au lancement du bracelet anti rapprochement.



- Monsieur Cyril BOUSSERON, ancien président du TJ d'Angoulême a remplacé monsieur Franck WASTL-DELIGNE, en qualité de Président du TJ de Poitiers.
 - Monsieur Cyril LACOMBE, ancien procureur de la République de Coutances (Manche) remplace Michel GARRANDAUX, dont les fonctions de Procureur de la République de Poitiers ont cessé fin juillet 2021 ; son installation officielle a eu lieu en janvier 2021,
 - Monsieur Benjamin ALLA, en provenance de Bordeaux remplace Nicolas SEPTE en qualité de procureur de la République au TJ de Saintes
 - Madame Emily RAYNEAU, qui était juge d'application des peines sur Nantes a remplacé Pierre-Olivier DANINO dans ses fonctions de Président du TJ des Sables d'Olonne
 - Monsieur Olivier COUVIGNOU, qui était procureur de la République adjoint à Avignon, installé le même jour que Madame RAYNEAU remplace Madame Corine HALLEY dans ses fonctions de procureur de la République des Sables d'Olonnes
 - En ce début d'année 2022, nous n'avons connaissance que d'un changement concernant les chefs de juridiction, en la personne de Monsieur Jérôme HARS, qui nous vient de Bordeaux où il exerçait en qualité de président d'assises, et qui remplace Madame Claire LIAUD, qui a été très présente à nos assemblées générales.
- Une invitation systématique à l'audience de **prestation de serment** des experts nouvellement inscrits. Avant la crise sanitaire, l'audience solennelle était suivie d'une réunion en présence d'un magistrat du Siège et un du Parquet, en vue d'une brève présentation de la fonction expertale, mais également de la Compagnie. Cette réunion n'a eu lieu ni en 2021, ni en 2022.
- **L'assistance à la commission de réinscription de la cour d'appel de Poitiers.** Cette commission, instituée par le décret 2004-1463 du 23 décembre 2004 comporte 17 membres, dont 5 membres de la compagnie : Erick MECHAIN (géomètre expert, Ch. Maritime), Henri DIEULANGARD (médecin, Vienne), Olivier CHARRIER (expert-comptable, Vendée), Philippe MICHAUT (bâtiment, Ch. Maritime), David MARTINEAU (bâtiment, Deux-Sèvres).
 - **La tenue de conseils d'administration.** Ce dernier comprend 18 membres. Les nouveaux stipulent que le conseil comprend 12 à 18 membres.
Lors de notre assemblée générale du 29 octobre 2020, la composition du Conseil d'administration a été intégralement revue et ce, conformément aux statuts de notre Compagnie adoptés par l'assemblée du 25 avril 2019. Ainsi, un nouveau Conseil d'administration a été élu (comportant néanmoins d'anciens membres qui se sont représentés et qui ont été réélus).
Un tiers des administrateurs nouvellement élus lors de l'AG du 29.10.2020 a fait l'objet d'un tirage au sort en vue de leur renouvellement ; un nouveau renouvellement d'un tiers a eu lieu lors de notre AG du 18.11.2021.



Ainsi, 6 administrateurs ont été élus pour une durée de 3 années. Il s'agit de :

- Françoise DEMANGE
- Dominique FELDMANN
- Jean FRENE
- Claude FROESCH
- Philippe MICHAUT (nouvellement entré au conseil d'administration)
- Thierry DUMILLARD (nouvellement entré au conseil d'administration)

Au cours des 5 réunions du conseil, tenues en 2021, ont été évoqués, entre autres, les sujets suivants :

- o Préparation et la revisite des **formations** (car il a fallu en repenser et dispenser en visio)
- o Instruction des demandes d'**adhésion** à la Compagnie
- o Préparation de notre **assemblée générale**, qu'il s'agisse de l'arrêté des comptes ou de la préparation matérielle de l'assemblée,
- o La mise en place d'un groupe de travail en vue de **la révision de la grille tarifaire indicative qui avait été élaborée voici quelques années par la compagnie,**
- o La création de la « **Brève de la Compagnie** » et l'alimentation d'une **FAQ sur le site de la Compagnie,**
- o La **fixation du montant des cotisations 2022** en application de l'article 15 de nos actuels statuts

Rappelons que la cotisation appelée tous les ans comprend la cotisation d'assurance reversée au marc l'euro à SOPHIASSUR, notre courtier d'assurance auprès de MMA, ainsi qu'une redevance au CNCEJ. Alors que cette dernière est inchangée depuis plusieurs années (50€), la cotisation d'assurance est négociée dans le cadre d'un contrat groupe pour une durée de trois ans. C'est ainsi que 2021 marquant la première année de la période triennale, début 2021, SOPHIASSUR, nous a informé d'une augmentation de son tarif pour le porter de 110 € à 128 €.

Le montant des cotisations pour l'année 2022 n'a pas été modifié par rapport à celui de l'année 2021 et s'établit comme suit :

▪ membres actifs	358 €
▪ membres spécialités « interprétariat-traduction »	188 €
▪ membres correspondants	338 €
▪ membres associés	358 €
▪ membres honoraires	110 €

Le Président remercie l'assemblée pour son attention.

Le rapport d'activité, mis au vote, est adopté à l'unanimité.



2. Rapport financier

Les comptes annuels sont présentés sous une forme simplifiée ; ils figurent en annexe du présent procès-verbal.

Claude FROESCH, trésorier, les a établis en vue de leur présentation à l'assemblée ; ils font ressortir un excédent de 312 euros, contre une perte de 729 euros sur l'exercice précédent.

Après une lecture des différents postes du bilan et du compte de résultat, François-Xavier ANDRAULT souligne que les comptes annuels comportent également une annexe. Cette annexe comporte notamment une mention à propos de la provision pour charge figurant au bilan, provision constituée depuis quelques années déjà en vue des prochaines biennales.

Le rapport financier, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

3. Affectation du résultat

Il est ensuite proposé d'affecter l'excédent en report à nouveau.

L'affectation de l'excédent en report à nouveau, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4. Renouvellement du Conseil d'administration

François-Xavier ANDRAULT rappelle que les statuts de la Compagnie, modifiés et adoptés par l'AG du 25 avril 2019 stipulent que la durée du mandat des membres du CA est de 3 années consécutives et que les mandats sont renouvelés par tiers chaque année.

Il rappelle les dispositions transitoires desdits statuts à savoir que les membres du CA précédemment élus à l'adoption des présents statuts ont été réputés démissionnaires à l'issue de l'AG du 29.10.2020 (qui s'est prononcée sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019).

Ainsi, un tiers des administrateurs élus lors de l'assemblée du 29.10.2020 a fait l'objet d'un tirage au sort dans la séance du CA du 20.05.2022.



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE
COUR D'APPEL DE POITIERS

Les membres du CA, dont le tirage au sort a mis fin à leur mandat sont :

TITRE	NOM	PRENOM	DEPT	BRANCHE	SPECIALITE
Monsieur	BODIN	Olivier	79	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Architecture - Ingénierie
Madame	LESIEUR	Isabelle	86	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Estimations immobilières
Monsieur	MAHOU	André	79	INDUSTRIES	Automobiles, cycles, motocycles, Poids lourds
Monsieur	MECHAIN	Erick	17	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Topométrie
Monsieur	PERLADE	Jean-James	17	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Gros œuvre - structure
Madame	VILLEMONTAIX	Véronique	79	MEDECINE LEGALE-CRIMINALISTIQUE ET SCIENCES CRIMINELLES	Autopsie et thanatologie

Il s'agit donc d'élire 6 administrateurs parmi les adhérents qui se sont manifestés pour intégrer le conseil d'administration, que sont les six personnes suivantes :

TITRE	NOM	PRENOM	DEPT	BRANCHE	SPECIALITE
Monsieur	BODIN	Olivier	79	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Architecture - Ingénierie
Monsieur	BRUERE	Christophe	17	SANTE	Kinésithérapie - Rééducation fonctionnelle
Madame	LESIEUR	Isabelle	86	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Estimations immobilières
Monsieur	MAHOU	André	79	INDUSTRIES	Automobiles, cycles, motocycles, Poids lourds
Monsieur	MECHAIN	Erick	17	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Topométrie
Monsieur	PERLADE	Jean-James	17	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Gros œuvre - structure



Sont élus au conseil d'administration (72 bulletins comprenant les pouvoirs attribués, et 1 bulletin nul, entraînant 71 bulletins exprimés) :

Titre	Nom	Prénom	Dépt	Branche	Spécialité	Nb voix
Monsieur	BODIN	Olivier	79	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Architecture - Ingénierie	67
Monsieur	BRUERE	Christophe	17	SANTE	Kinésithérapie - Rééducation fonctionnelle	67
Madame	LESIEUR	Isabelle	86	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Estimations immobilières	70
Monsieur	MAHOU	André	79	INDUSTRIES	Automobiles, cycles, motocycles, Poids lourds	70
Monsieur	MECHAIN	Erick	17	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Topométrie	71
Monsieur	PERLADE	Jean-James	17	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Gros œuvre - structure	71

La compagnie a accueilli de nouveaux experts en 2022 (d'autres demandes d'adhésion sont en cours d'instruction) :



Nouveaux experts inscrits ; membres actifs, et leur branche d'inscription

NOM	PRENOM	CP	VILLE	BRANCHE	RUBRIQUE 1
AUDAP	Svetlana	85230	ST GERVAIS	INTERPRETARIAT - TRADUCTION	Interprétariat
BOBINEAU	Patrice	85450	STE RADEGONDE DES NOYERS	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Batiment - Travaux Publics
DELATTRE	Bertrand	85000	LA ROCHE SUR YON	INDUSTRIE	Electronique et informatique
DERVAULT	Claire	17000	LA ROCHELLE	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Gestion immobilière
FRAQUET	Nicolas	85000	LA ROCHE SUR YON	SANTE	Chirurgie
GRATTEAU	Bruno	86100	CHATELLERAULT	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Bâtiment - Travaux publics
IALAMOV	Lise	17470	BLANZAY SUR BOUTONNE	INTERPRETARIAT - TRADUCTION	Traduction
JOUBERT	François-André	86100	CHATELLERAULT	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Bâtiment - Travaux publics
KAFIYAN	Arsen	17000	LA ROCHELLE	INTERPRETARIAT - TRADUCTION	Interprétariat
LEVEAU-FRAQUET	Emmanuelle	85000	LA ROCHE SUR YON	SANTE	Chirurgie
OUVRARD	Christophe	17230	VILLEDoux	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Bâtiment - Travaux publics
RACAUD	Philippe	17000	LA ROCHELLE	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Gestion immobilière
RAWLINGSON	Peter	17033	LA ROCHELLE CEDEX 1	INTERPRETARIAT - TRADUCTION	Interprétariat



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE
COUR D'APPEL DE POITIERS

Nouveau membre associé

NOM	PRENOM	CP	VILLE	BRANCHE	RUBRIQUE 1
BIAIS	Jean-Paul	85100	LES SABLES D'OLONNE	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Gestion immobilière

Nouveaux membres Honoraires (ayant anciennement le statut de correspondants ou actifs à la compagnie)

NOM	PRENOM	CP	VILLE	BRANCHE	RUBRIQUE 1
CLAVELLOUX	Daniel	85520	JARD SUR MER	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Batiment - Travaux Publics
GODREAU	Jean-Pierre	86550	MIGNALOUX-BEAUVOIR	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Bâtiment - Travaux publics
LE MOEL	Loïc	85100	LES SABLES D'OLONNE	AGRICULTURE – AGRO-ALIMENTAIRE – ANIMAUX – FORETS	Pêche-chasse-faune sauvage

Membre associé devenu membre actif (à la suite de son inscription sur la liste de la cour d'appel)

NOM	PRENOM	CP	VILLE	BRANCHE	RUBRIQUE 1
BARCHASZ	François	85220	coex	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE	Bâtiment - Travaux publics

Annnonce de la venue des personnalités et du sujet traité lors du débat

Accueil des magistrats et de l'invité :

Brigitte	BISSON	Présidente du TC de LA ROCHELLE
Hubert	FRANCOIS-MARSAL	Juge au TC de LA ROCHE SUR YON remplaçant Bernard POINTREAU, Président
Frédéric	PLAS	Magistrat en charge des expertises au TA de POITIERS remplaçant Sylvie PELLISSIER
Nicolas	BRIAND	Membre du Conseil de l'ordre des Avocats de POITIERS remplaçant Nicolas GILLET, Bâtonnier
Laura	NIOCHE	Membre du Conseil de l'ordre des Avocats des SABLES D'OLONNE remplaçant Marie-Nathalie FILLONNEAU, Bâtonnière
Patrick	de FONTBRESSIN	Avocat au Barreau de Paris, membre du comité de rédaction de la Revue Experts



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE
COUR D'APPEL DE POITIERS

Conférence débat sur

« L'INSECURITE DE L'EXPERT »

Animée par :
Maître Patrick de FONTBRESSIN
Avocat au barreau de Paris
Membre du comité de rédaction de la Revue Experts

Questions/réponses.

La séance est levée à 12 heures 30

Pièces annexées :

- feuille de présence
- comptes annuels 2021

François-Xavier ANDRAULT
Président